

ARRETE DU MAIRE N°65

CIRCULATION ET STATIONNEMENT RÈGLEMENTÉS CHEMIN D'INVAL

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général de la voirie routière ;

Considérant qu'il incombe à Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande de la Société CIRCET représentée par Monsieur Alexandre LANGEVIN, Chez Sogelink, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 11 juin 2025 ;

Considérant qu'en raison du bon déroulement des travaux de remplacement d'appuis téléphoniques réalisés par l'entreprise CIRCET, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation et le stationnement ;

ARRETONS

Article 1er : À compter du 23 juin et pour une durée de 30 jours, le stationnement et le dépassement sont interdits dans les deux sens de circulation pendant les travaux de remplacement d'appuis téléphoniques réalisés par l'entreprise CIRCET pour le compte d'ORANGE.

La circulation sera alternée manuellement dans le sens des points de repères (PR) décroissants, la vitesse sera réduite à 30km/h

Article 2 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 3 : La circulation des véhicules de secours est autorisée en tout temps, Chemin d'Inval, 27830 Neaufles-Saint-Martin, y compris en cas d'interdiction temporaire de circulation.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- Sté CIRCET, Chez Sogelink, TSA 70011, DARDILLY CEDEX
- La Gendarmerie de GISORS - 37 route de Rouen - 27140 GISORS

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 12 juin 2025

Le Maire,
Sonia MIKOLAJCZYK

